



ANGERS 21
Ville durable

>> Loisir >> Sport >> Développement durable >> Environnement >>

DOSSIER DE PRÉSENTATION

LABEL SPORT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE OU DES ADJOINTS.....	page 3
POURQUOI CE PRIX ?	page 4
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ? ...	page 4
POUR QUI	page 5
QUEL INTÉRÊT POUR L'ORGANISATEUR	page 5
LES DATES.....	page 5
COMMENT ÇA MARCHE.....	page 6
LES FONCTIONS.....	page 7 à 9
BIBLIOGRAPHIE - SITOGRAFIE.....	page 10
CONTACTS	page 11

Mot du Maire

Depuis de nombreuses années, Angers est fortement et très concrètement engagée dans une démarche de développement durable, en l'appliquant à l'ensemble de ses domaines d'intervention. Forte de ses expériences dans le développement durable, Angers s'attache à diffuser les bonnes pratiques du développement durable.

Le développement durable est notre affaire à tous. A travers nos pratiques quotidiennes, nos actions bénévoles, nos engagements civils et citoyens, nous sommes tous concernés. Nos actions visent d'abord et avant tout un développement harmonieux qui sait faire la part belle à l'humain, à la citoyenneté et qui ait un impact réduit sur l'environnement.

Le sport est aujourd'hui reconnu comme un vecteur de lien social et de citoyenneté. C'est dans ce cadre que les associations sportives ont un rôle important à jouer pour faire évoluer les comportements, notamment lors des manifestations sportives.

Gérer les manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable, tel est l'objectif que promeut le label Sport et développement durable.

Inclure des préconisations environnementales dans le cahier des charges de l'organisation des manifestations, mettre en oeuvre un dispositif d'évaluation de l'impact des manifestations sur l'environnement, impliquer les pratiquants et les spectateurs au respect de l'environnement lors des manifestations : c'est par l'implication et la mobilisation de tous que nous assurerons un développement dynamique et durable.

Jean-Claude ANTONINI
Maire d'Angers

*« Nous n'héritons pas la Terre de nos aïeux, mais nous l'empruntons à nos enfants. »
Saint-Exupéry*

POURQUOI CE LABEL SPORT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

En référence aux Agendas 21 d'Angers et du Comité National Olympique et Sportif Français, il encourage la mise en oeuvre de la démarche de développement durable dans la pratique sportive et plus particulièrement dans l'organisation des manifestations sportives.

Les associations sportives ont un rôle à jouer dans ce cadre, notamment lors de l'organisation de manifestations sportives.

Y participer, c'est agir sur l'évolution du comportement des membres de l'association, des participants (angevins et non angevins) et du public qui assiste aux manifestations

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?

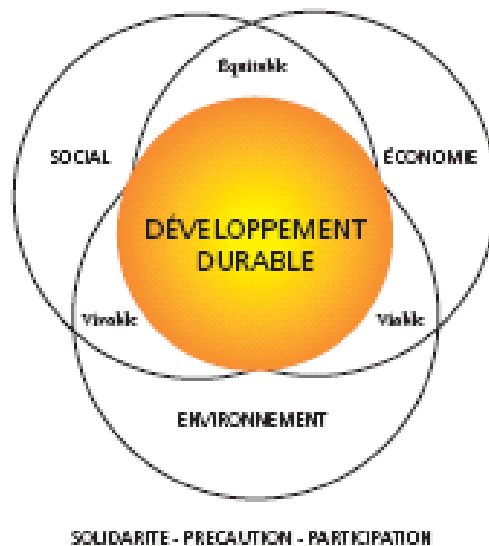
Une définition du Développement Durable :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les modes de développement qui mettent en péril les ressources naturelles accroissent les inégalités entre les populations et sont voués à l'échec à plus ou moins long terme.

Le développement durable est un processus de développement qui concilie l'environnement (la gestion économe de l'espace...), l'économie (l'accès à un niveau satisfaisant de développement...) et le social (la réduction des inégalités...), et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères.

Le développement durable



POUR QUI ?

Ce prix s'adresse aux organisateurs de manifestations et championnats sportifs :

- impliquant des associations et acteurs angevins,

et

- se déroulant sur le territoire de la ville d'Angers.

QUEL INTERET POUR L'ORGANISATEUR ?

Participer à ce prix, c'est :

- favoriser la créativité, l'innovation en matière d'organisation de manifestation et ainsi diffuser de bonnes pratiques basées sur le développement durable
- véhiculer une image positive de l'organisateur et de sa manifestation auprès du public, des médias, des partenaires, des participants, mais aussi en interne au sein de l'association,
- disposer d'un outil méthodologique différent visant à une mise en œuvre de qualité satisfaisant les organisateurs, les participants, les spectateurs et les partenaires,
- apporter un plus au projet associatif en y intégrant le développement durable, au travers de ce label et des préconisations présentées dans l'Agenda 21 du sport français,
- bénéficier d'un soutien financier de la ville d'Angers

DATES

Pour le lancement, seront concernées les manifestations qui se déroulent entre le 1er octobre et le 31 décembre 2007.

COMMENT CA MARCHE ?

La participation au prix se fait en deux temps :

Un dossier de présentation à soumettre un mois avant la manifestation pour la présélection.

Il comprend un tableau récapitulatif de l'ensemble des actions que vous souhaitez engager dans le cadre de ce label. Ce dossier sera examiné sur la qualité des actions proposées, la modification des comportements, le fait d'agir sur les trois dimensions du Développement Durable.

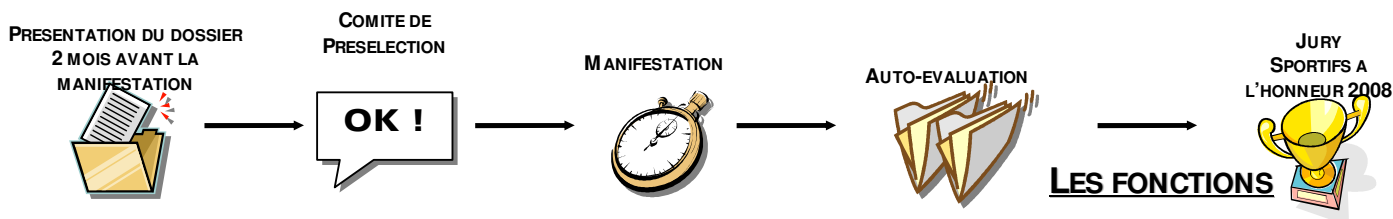
Dans un premier temps, seules les quatre premières colonnes sont à compléter (voir exemple ci-dessous) :

Si votre candidature est retenue, le dossier sera à retourner suite à la manifestation, complété de l'auto-évaluation avant le 15 janvier 2008. Vous pourrez également utiliser la charte graphique de l'Agenda 21 du sport français et mettre ainsi en valeur l'engagement de votre association sur vos documents de communication.

Vous devrez ensuite présenter votre projet au jury composé de représentants de la ville d'Angers et des acteurs du mouvement sportif et du Développement Durable. Le jury labellisera 3 organisations sportives, chacune recevant 1000 €.

Le label sera remis à l'occasion de la cérémonie des sportifs à l'honneur 2008

Fonction « logistique et aspect sportif »					
Thèmes et objectifs	Actions	Moyens développés et / ou commentaires	Critères d'évaluation	Auto évaluation Oui / Non Commentaires	Avis du jury
<i>Gestion et valorisation des déchets</i>	<i>Tri sélectif</i>	<i>50 poubelles sélectives contrôlées régulièrement + sensibilisation du public</i>	<i>X % du volume des déchets triés</i>	<i>Tri bien effectué grâce aux différents containers mis en place : Y % de déchets triés.</i>	



Ci-dessous sont décrites trois différentes fonctions qui permettent l'organisation d'une manifestation. Celles-ci sont illustrées à l'aide d'exemples.

Les actions que vous mettrez en œuvre dans ce cadre sont à imaginer au travers des principes du Développement Durable.

Cependant, chaque manifestation est différente, de part son objet, son lieu, ses objectifs, son contexte. Vous n'aurez donc pas nécessairement l'opportunité de faire des propositions sur l'ensemble des thèmes.

Fonction « administratif, budget, réglementation, sécurité et santé »

Le développement durable repose sur de différents principes :

Principe de participation

« La coproduction des décisions »

Principe de prévention et de précaution

« Il vaut mieux prévenir que guérir et ne pas attendre l'irréparable pour agir. »

Principe de solidarité dans l'espace

« Réduire les inégalités entre les pays, les communes, les quartiers, les hommes... »

Principe de transversalité et l'interdépendance

« Tous concernés, tous acteurs. »

Exemples de thèmes à mettre en œuvre :

- l'organisation de la manifestation se construit de façon participative et partenariale, et valorise le contexte local : comité d'organisation intégrant des partenaires et acteurs locaux, de proximité.

- action financière en direction d'une œuvre caritative ou humanitaire

- la question de la santé des participants, des spectateurs se pose de plus en plus : il est possible de mettre en place d'un dispositif de sensibilisation sur :

- les conduites addictives (drogue, tabac, alcool, dopage...)
- Les bienfaits de pratiquer une activité sportive (prévention de l'obésité, accidents cardio-vasculaires, diabète, asthme...)

La même question peut concerner l'aspect sécurité des participants et des spectateurs.

Fonction « communication, médias et sponsoring »

*L'industrie de fabrication des produits papetiers est au 5ème rang des activités les plus consommatrices d'énergie
L'exploitation des forêts pour la production de fibres vierges (cellulose) peut générer d'importants impacts sur l'écosystème (déforestation, érosion, biodiversité)
L'activité papetière génère divers impacts environnementaux (consommation et pollution de l'eau, émissions dans l'air, utilisation de substances chimiques toxiques...).*

Exemple de thèmes à mettre en oeuvre :

- Sensibilisation des participants et des spectateurs à la démarche DD : article dans le programme de la manifestation
- Une juste utilisation des différents supports de communication afin de minimiser l'impact sur l'environnement : privilégier une communication via l'internet, la messagerie électronique, utiliser le papier recyclé,...
- Montrer l'implication des partenaires :
 - dans la démarche de Développement Durable de la manifestation : moyens, formes de partenariat, retour en interne
 - dans quelle mesure, par quel moyen ou par quelle implication les partenaires et sponsors de la manifestation ont une démarche DD dans leur activité : une entreprise de peinture qui utilise des produits écologiques

Fonction « logistique et aspects sportifs »

Réchauffement climatique :

*La température de la planète va augmenter de 1 à 3° C
et les eaux monter de 20 à 90 cm d'ici à 2100.*

D'ici 40 ans, les réserves mondiales de pétrole seront épuisées.

*La combustion du pétrole est responsable des plus grandes émissions de gaz carbonique,
qui favorise l'effet de serre (les transports représentent 25 % de ces émissions).*

L'eau, une richesse rare et inégalement répartie :

• 1 personne sur 5 ne dispose d'aucun accès à l'eau potable

• 30 000 morts chaque jour liées à une eau impropre

• 1 personne sur 2 sans assainissement.

Exemple de thèmes à mettre en oeuvre :

- Utilisation de transports collectifs, favoriser les déplacements doux, organiser le stationnement...
- Rechercher et favoriser l'achat de matériaux éco-responsables : peinture biodégradable pour le marquage au sol
- Proposer à la buvette ou en restauration rapide des produits responsables : café/thé du commerce équitable, repas à base d'aliments issus de l'agriculture biologique, produits du terroir...
- Proposer des emballages ou contenants écologiques : barquette de frites en papier ou carton,...
- Organiser le nettoyage et le tri des déchets
- Utilisation de toilettes sèches comme sanitaires d'appoint
- Minimiser l'impact sur le milieu en identifiant les risques potentiels
- Favoriser le rôle social par l'accès aux manifestations au plus grand nombre :
 - Spectateurs, en prévoyant des espaces réservés pour les personnes à mobilité réduite, des espaces jeux/garderie pour les plus petits...
 - Participants, en proposant différents niveaux de compétition afin d'assurer la mixité (âge, capacité physique, homme/femme/enfant,...)

BIBLIOGRAPHIE - SITOGRAFIE

- > Les Actes de la Rencontre Territoriale à Angers :
« Sport, développement durable et démocratie participative : quelle organisation territoriale ? »
consultables sur le site du CNFPT Pays de la Loire

- > « Sport et développement durable » : Site du CNOSF, octobre 2005

- > « Agenda 21 du mouvement olympique : le sport pour le développement durable » : 1999. CIO, commission sport et environnement. Sommaire. Document téléchargeable sur le site du CNOSF.

- > « Agenda 21 : les 21 propositions du mouvement sportif français en faveur du développement durable » : CNOSF. 2003. Document téléchargeable sur le site du CNOSF.

- > « Agenda 21 du sport français : "bonnes pratiques" » : En 2005, le CNOSF réalise un rapport sur l'état de la mise en œuvre du programme « Agenda 21 du sport français » et de la prise en compte du Développement Durable dans le cadre du sport (publication en cours). Tableau récapitulatif des « bonnes pratiques » téléchargeable sur le site du CNOSF.

- > « Le Comité 21, des acteurs et des pratiques pour le développement durable » : présentation du site du Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable).

- > L'Agenda 21 de la Ville d'Angers : présentation générale, site Comité 21.

- > « A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », Revue Développement Durable et Territoires, dossier 3 sur « Les dimensions humaine et sociale du développement durable », mars 2004 : introduction – Jérôme Ballet, Jean-Luc Dubois, François-Régis Mahieu.

- > *Tout pour réussir une manifestation sportive durable*, Didier Pereira, édition Publibook

- > *Organiser un événement sportif*, 2^{ème} édition, Michel Desbordes et Julien Falgoux, Edition d'Organisation

- > www.agenda21france.org Site du programme Cités 21 au Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable)
- > www.comite-olympique.asso.fr A consulter : page «développement durable »
- > www.rubansdudeveloppementdurable.com
- > www.revue-ddt.org
- > www.premier-ministre.gouv.fr cf Charte de l'environnement
- > www.ecologie.gouv.fr
- > www.agora21.org site officiel francophone du Développement durable, Agora 21
- > www.angers.fr
- > www.swissolympic.ch/fr

CONTACTS :

- > Direction des Sports et Loisirs : 02.41.05.45.25
- > Maison de l'environnement : 02.41.22.32.30